ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2019

LUTTER HAINE INTERNET - (N° 1785)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL99

présenté par
Mme Avia, rapporteure

ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 1 à 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec un précédent amendement de votre rapporteure, qui propose de déplacer ces dispositions, en lien direct avec l'obligation de retrait en 24 heures des contenus manifestement haineux, après l'article 1er de la proposition de loi qui institue cette obligation.